

Note de synthèse

Budget primitif 2020

Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Le budget primitif 2020 a été voté le 20 Février 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'hôtel de ville, aux heures d'ouvertures des bureaux.

Structure du budget

Le Budget Primitif 2020 a été établi autour des axes majeurs suivants :

- Le report des investissements programmés depuis plusieurs années nécessaires à l'équipement des services et l'entretien et la revalorisation du patrimoine communal
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Le gel des taux de fiscalité locale
- La poursuite de la diminution de la dette communale
- Le maintien des subventions au monde associatif
- L'augmentation de la capacité d'autofinancement des investissements

Avec la reprise anticipée des résultats de fonctionnement 2019 qui s'élèvent à **1 021 614.12 €**, le budget primitif 2020 atteint un volume global de **4 796 337.12 €** qui se décompose en :

- une section de fonctionnement équilibrée à **3 217 561.12 €**
- une section d'investissement équilibrée à **1 578 776.00 €**

La Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES REELLES 2020	DEPENSES REELLES 2020
2 175 947 €	2 357 561.12 €
Excédent reporté 1 021 614.12 € Operations d'ordre 20 000 €	Opérations d'ordre 60 000 € Epargne brute 800 000 €
RECETTES TOTALES 2019	DEPENSES TOTALES 2019
3 217 561.12 €	3 217 561.12 €

LES RECETTES

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 2 175 947 € ; Elles ont été

estimées de façon prudente en l'absence de notification de la DGF et des bases prévisionnelles des taxes locales.

Chapitre 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES 10 000 €

Ces recettes comprennent les remboursements de l'assurance statutaire et de l'assurance maladie pour les agents en arrêt de travail.

Chapitre 70 : PRODUITS de GESTION COURANTE 123 800 €

Recettes provenant de la gestion de nos services (concessions cimetièrre, du restaurant scolaire et garderie, régie de la bibliothèque et régie culturelle, remboursement des frais de scolarité des élèves de Maucombe ...)

Chapitre 73 : IMPÔTS ET TAXES 1 117 147 €

Recettes fiscales estimées avec les taux des taxes locales identiques à l'an dernier et des bases prévisionnelles légèrement moins élevées qu'en 2019 .Les autres recettes proviennent des droits de place et de la taxe sur l'électricité. Ce chapitre représente à lui seul 51.34% des recettes réelles de fonctionnement.

Les taux d'imposition pour l'année 2020 sont les suivants :

- **Taxe d'habitation = 19.47%**
- **Taxe foncière sur bâti = 18.96%**
- **Taxe foncière sur non bâti = 39.87%**
- **Cotisation foncière des entreprises = 17.06%**

Chapitre 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 802 000 €

La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat a été estimée à 730 000 € à un niveau inférieur à l'an dernier, en raison notamment d'une légère baisse de notre population . Le remboursement de l'Etat pour les contrats aidés a été limité à 5 000 € .

Chapitre 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 123 000 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les recettes des loyers et locations perçues par la ville.

LES DEPENSES

Chapitre 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL 883 600 €

Ce chapitre regroupe les achats nécessaires au fonctionnement des services. Il s'établit avec la volonté de poursuivre les équipements et interventions d'entretien et de rénovation du patrimoine communal, tant pour les bâtiments publics, les logements, mais aussi les infrastructures de voirie et l'éclairage public. Un financement complémentaire est affecté au projet d'embellissement de la commune, tant pour les espaces verts que pour le fleurissement.

Les crédits de fournitures scolaires restent fixés à 58 € par élève de primaires et de maternelles. Une dotation de 40 000 € est affectée aux « fêtes et cérémonies » pour l'animation de la ville, les spectacles culturels, les manifestations patriotiques, les expositions, les fêtes locales ... identique à l'année précédente.

Les contrats de prestations de services englobent une légère hausse notamment avec le règlement de 9 000 € pour les séances de cinéma, l'entretien des chaudières du cinéma-

théâtre et de l'ancienne école des 3 Saules, et la prestation de 4 800 € pour l'enseignement de la musique à l'école.

Chapitre 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES 1 068 000 €

Avec 45.30%, ce chapitre représente la part la plus importante des dépenses de fonctionnement. Les effectifs du personnel communal restent stables avec 12 titulaires à temps complet, 2 titulaires à temps partiel, 13 titulaires à temps non complet affectés plus particulièrement au milieu scolaire, 5 contractuels et 2 Contrats aidés. Le crédit ouvert de 550 000 € pour le personnel titulaire est en augmentation avec notamment la mise en place du RIFSEEP en 2020 ; une somme de 140 000 € a été inscrite pour le recrutement de personnel non titulaire pour des remplacements pendant des congés maladie et les congés annuels et des missions ponctuelles pour les périodes de printemps et d'été, notamment pour l'entretien des espaces verts, du fleurissement et de la voirie.

Chapitre 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 220 314.12 €

Ce chapitre comprend essentiellement les indemnités des élus, les subventions, et les contributions. L'augmentation au 1^{er} Janvier 2020 du taux des indemnités d'élus des communes de moins de 3 499 habitants a été actée dans ce budget.

Le contingent au Service départemental d'Incendie est de 46 495 € cette année. 8 000 € sont prévus pour la contribution à l'Ecole Sainte Marie qui sera calculée en fonction du nombre d'élèves de Saint-Saëns scolarisés dans cet établissement. La subvention au centre communal d'action sociale, identique depuis plusieurs années, est portée à 35 000 € ;

Le montant des subventions aux associations reste stable pour la somme maximale de 39 000 € .

Chapitre 66 : CHARGES FINANCIERES40 000 €

Baisse régulière des intérêts à payer sur les emprunts en cours.

Chapitre 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES 5 500 €

Crédits ouverts pour d'éventuels rejets de mandats et pour les bons d'achat de Noël au personnel communal titulaire.

Chapitre 022 : DEPENSES IMPREVUES 10 000 €

Chapitre 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 60 000 €
(amortissements des immobilisations)

Capacité d'autofinancement = L'épargne brute se situe à hauteur de 800 00 € ; en retranchant le remboursement du capital des emprunts : 85 000 € , la ville pourra dégager une épargne nette de 715 000 € qui servira d'autofinancement pour les programmes d'investissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune.

Pour les dépenses, il s'agit entre autres des nouveaux travaux de construction ou aménagements de bâtiments, les acquisitions de matériels durables, mais également le remboursement du capital des emprunts.

Pour les **recettes**, il s'agit principalement des subventions d'investissement, du FCTVA, des taxes d'urbanisme et des nouveaux emprunts souscrits.

RECETTES REELLES 2020	DEPENSES REELLES 2020
318 000 €	1 178 000 € dont 85 000 remboursement emprunts
OPERATIONS D'ORDRE Opérations patrim. 100 000 € Immobilisations 60 000 € Couverture besoin financement 280 776 € Virement section fonctionnement 800 000 €	OPERATIONS D'ORDRE Intégration études et subvention d'investissement 120 000 € Déficit reporté 280 776 €
RECETTES TOTALES 1 578 778 €	DEPENSES TOTALES 1 578 776 €

LES DEPENSES d'investissement

Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts..... 85 000 €

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté depuis cinq ans, le montant du capital des emprunts est en diminution.

Chapitre 20 : Etudes et honoraires 25 000 €

Frais d'études pour le parcours des boucles de découverte, la réhabilitation du patrimoine communal, les frais d'insertion pour les appels d'offres.

Chapitre 204 : Subvention d'investissement versée 20 000 €

Il s'agit du solde de subvention à verser au groupement de communes pour les travaux de voirie communautaire

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles – Acquisitions 272 000 €

Parmi les principaux investissements prévus à ce chapitre :

. Signalétique de voirie avec 2 totems entrées de ville ,	38 000 €
. Matériel bureautique et administratifs divers, rayonnages local archives	43 000 €
. Divers matériel culturel et sportif	40 000 €
. Equipement cinéma	15 000 €
. Equipements pump track	10 000 €
. Matériel de voirie, fleurissement, illuminations et équipement services techniques	77 000 €
. Bornes électriques	14 000 €

Chapitre 23 : Travaux 776 000 €

Ce chapitre comprend 2 parties,

. une pour les constructions	411 000 €
. l'autre pour les installations, matériels et outillages	365 000 €

Pour la partie constructions, une somme de 400 000 € est affectée aux travaux sur le patrimoine communal, bâtiments publics et logements

Pour la partie travaux voirie et réseaux, les crédits ouverts sont prévus pour :

. Les travaux de voirie	75 000 €
. L'aménagement de sécurité rue du 8 Mai sur la RD 929 ...	200 000 €
. Voirie rue des tanneurs	40 000 €
. Les travaux d'éclairage public	30 000 €
. Relève de concessions au cimetière	5 000 €

OPERATIONS D'ORDRE

Chapitre 001 : déficit reporté	280 776 €
Chapitre 13 et 041 ...Intégration études et subventions...	120 000 €

LES RECETTES d'investissement

Chapitre 023 : Virement de la section d'investissement 800 000 €

**Chapitre 1068 : Couverture besoin financement par la section
de fonctionnement** 280 776 €

Chapitre 041 et 13 : OPERATIONS D'ORDRE 100 000 €
Intégration études et subventions

Chapitre 040 : OPERATIONS de TRANSFERT ENTRE SECTIONS.. 60 000 €

Les amortissements sont inscrits en dépenses de fonctionnement mais sont repris en recettes d'investissement afin de les intégrer dans la capacité de la commune à financer ses investissements.

Chapitre 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 98 000 €

Ce chapitre comprend le versement du fonds de compensation de la TVA pour 93 000 € (dépenses d'investissement de 2018 au taux de 16.404%) ainsi qu'une recette de 5 000 € provenant de la taxe d'aménagement au taux de 3%

Chapitre 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 240 000 €

Subventions notifiées pour des travaux en cours ou à venir pour les programmes suivants : le presbytère, l'acquisition de bornes électriques, les travaux d'éclairage public
Subventions attendues de 130 000 € pour les travaux de sécurité sur la RD 929

Les investissements envisagés sont entièrement autofinancés.

La situation financière a été confirmée avec les ratios du compte administratif 2019 :

Les ratios financiers

St Saëns 2474 hab. (en €/habitant)	Saint-Saëns CA 2019	Communes de 2000 à 3500 hab en 2017
Ratio 1 - DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT/Population	768	724
Ratio 2 - Produit des impôts directs/population	335	397
Ratio 3 - RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT/Population	939	896
Ratio 4 - DEPENSES D'EQUIPEMENT/Population	220	292
RATIO 5 - DETTE/Population	380	720
Ratio 6 - D.G.F./population	305	150
Ratio 7 - DEPENSES DE PERSONNEL/DRF	46,57%	50,00%
Ratio 9 - Marge d'autofinancement courant (DRF+Remb.dette/RRF)	87,48%	89,20%
Ratio 10 - DEPENSES D'EQUIPEMENT/RRF	23,42%	32,60%
RATIO 11- DETTE/RRF	39,71%	80,30%

LA DETTE COMMUNALE

Depuis cinq années, la commune continue d'investir tout en poursuivant son désendettement.

Le CAPITAL RESTANT DU au 31 Décembre 2019 est de 938 000 €, soit une dette de 379 € par habitant, contre 720 € dans la moyenne des communes de même strate démographique.

La CAPACITE DE DESENETTEMENT permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brut . A Saint-Saëns, elle est de 1 an 2 mois

Saint-Saëns, le 20 Février 2020

Le Maire,
Jacky Hucher

